

Généalogie : en quête de l'origine de nos ancêtres

Par **F.L.** • 14 avr, 2011 • Catégorie: **Hors champs** •

L'envie de connaître ses racines pousse beaucoup de gens à s'intéresser à la généalogie. Une discipline où l'apparition d'internet a été une grande révolution.



L'université Horte et Tardoire avait invité le 2 avril Jean-Claude Mignon et Bruno Veillon, responsables de la Société généalogique de Charente, à la vieille école de Montbron pour une initiation à la généalogie. La séance a attiré près de 80 personnes. Un chiffre qui ne dément pas l'intérêt suscité actuellement par cette discipline. « Un certain nombre de gens a envie de connaître les origines de leurs ancêtres, ce qu'ils faisaient, où ils habitaient », explique Jean-Claude Mignon, le président de l'association. Et puis, il y a aussi ceux qui recherchent des ascendances nobles ou des gens célèbres. La société a été créée en 1983 par son illustre président Gabriel Delage. Il s'agissait à la base de gens qui se fréquentaient aux archives départementales où ils y faisaient des recherches.

Aujourd'hui, l'association compte 947 d'adhérents, dont un tiers en Charente, le reste étant réparti un peu partout dans l'hexagone. Une petite poignée vit même à l'étranger. « Les choses ont bien changé depuis notre création. À l'époque toutes les données étaient conservées sur papier. Depuis 2004 avec l'apparition d'internet, nous avons un site avec des données accessibles en ligne et un forum pour échanger des informations ». Sur le site, les adhérents peuvent consulter près de 1,5 million d'actes de naissance, de mariage ou de décès mais aussi des contrats notariés ou des contrats de mariage, tous déchiffrés et vieux de plus de 75 ans selon la loi.

Un arbre généalogique

« L'idéal est de commencer tôt lorsque l'on bénéficie encore de la mémoire de ses parents et de ses grand-parents et qu'on a les livrets de famille. Alors, on peut remonter à une période intéressante, selon Jean-Claude Mignon. C'est relativement facile jusqu'en 1700, beaucoup moins jusqu'en 1550 et quasi-impossible au-delà. En effet, c'est François 1er qui a instauré l'état civil par l'ordonnance de Villers-Cotterêt en 1539 ». Les gens qui veulent se lancer dans la généalogie doivent d'abord apprendre à lire des registres, comprendre les signes, les

abréviations, le vocabulaire.

L'objectif est d'arriver à constituer un arbre généalogique papier, ou informatique grâce à des logiciels spécialisés.

Alexandre Merlingeas

Share and Enjoy:

Laisser un Commentaire